



Deuxième "assemblée populaire" suisse du 23 mai 2026 : Pour une Suisse indépendante sans soumission à l'UE, l'OTAN et l'OMS



Une Assemblée populaire suisse symbolique milite pour la préservation de la souveraineté. Les orateurs expliquent comment la population peut se défendre contre l'intégration insidieuse au sein de l'UE, de l'OTAN et de l'OMS. Le fondateur du Mouvement pour la neutralité, Christoph Pfluger, souhaite ancrer fermement la neutralité dans la Constitution. L'avocate Andrea Staubli, de l'« Alliance d'action pour une Suisse libre », réclame un moratoire sur les vaccins à base de modARNm. On enregistre déjà les premiers succès dans la suppression de l'obligation vaccinale dans les cantons.

Dans les cantons suisses d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Glaris, la population ayant le droit de vote se réunit une fois par an à l'occasion de l'« Assemblée populaire ».

Conformément à une tradition suisse de longue date, ils votent ensuite les lois à main levée, en plein air. C'est sur ce modèle qu'une Assemblée populaire suisse symbolique s'est tenue pour la deuxième fois le 23 mai 2026 sur la Place fédérale à Berne. Aux portes de Berne, entre 500 et 700 participants se sont réunis, comme le veut la tradition des « Assemblées populaires », pour se prononcer sur des questions comme des projets de constitution et de loi ou des crédits. Les points suivants, entre autres, ont fait l'objet de débats :

« La neutralité de la Suisse » (articles 173 et 185 de la Constitution fédérale)

« Le régime de vaccination au niveau fédéral et cantonal » (article 10 de la Constitution fédérale)

« Les accords-cadres et accords bilatéraux III » (article 2 de la Constitution fédérale)

Les résultats des votes consultatifs ont été transmis par courrier recommandé au président de la Confédération, aux deux présidents du Conseil national et du Conseil des États, ainsi qu'au chancelier de la Confédération, pour information.

Les organisateurs invoquent l'article 6 de la Constitution fédérale suisse : Ce principe stipule que chaque individu doit assumer ses responsabilités et contribuer de son mieux à l'accomplissement des missions de l'État et de la société. Ces organisateurs souhaitent attirer l'attention de la population sur le fait que les politiques font souvent fi de la volonté du peuple et prennent des décisions de leur propre chef. La Suisse doit toutefois rester indépendante et ne pas se soumettre à des organisations telles que l'UE, l'OTAN et l'OMS, qui œuvrent en fin de compte à l'instauration d'un gouvernement mondial unique, sans États-nations.

Ces objectifs ont également été défendus par les cinq orateurs de l'Assemblée populaire de cette année : Christoph Pfluger, fondateur du mouvement pour la neutralité « bene.swiss »,

Andrea Staubli, avocate au sein de l'« Aktionsbündnis Freie Schweiz » (ABF Suisse), et trois autres responsables politiques suisses.

Dans son discours Christoph Pfluger, l'un des co-initiateurs du mouvement pour la neutralité, a défendu avec vigueur l'initiative sur la neutralité. La neutralité suisse serait de plus en plus affaiblie et la Suisse serait progressivement intégrée, dans le cadre d'un processus insidieux, aux structures militaires de l'OTAN et de l'UE. Afin de préserver la neutralité, celle-ci devrait donc être inscrite dans la Constitution, comme le demande l'initiative.

Avis aux citoyens suisses : si vous souhaitez que la Suisse conserve sa souveraineté et sa neutralité, votez « OUI » à l'initiative sur la neutralité le 27 septembre. Saisissez l'occasion offerte par la « démocratie directe », qui pourrait d'ailleurs servir d'exemple, voire envoyer un signal fort aux autres pays d'Europe, afin de vous affranchir de la tutelle internationale.

Écoutez maintenant quelques extraits des discours de Christoph Pfluger et d'Andrea Staubli, qui pourraient également intéresser les citoyens d'autres pays :

Christoph Pfluger, éditeur et co-initiateur du « Mouvement pour la neutralité », bene.swiss

La Suisse est actuellement en pleine mutation, et ce par la voie militaire. Si maintenant nous nous intégrons sur le plan militaire au sein de l'UE, plus tard nous n'aurons pratiquement plus besoin de voter sur ces traités avec l'UE. La neutralité est donc un sujet très importante.

Comme vous l'avez tous remarqué, la neutralité est progressivement démantelée – et ce, depuis bien avant la guerre en Ukraine, où cela est devenu évident pour tout le monde. Depuis 1992, le DDPS [Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports] ou, à sa demande, l'EPFZ mène des enquêtes pour évaluer notre degré d'adhésion à l'OTAN. C'est un sujet qui figure à l'ordre du jour depuis plus de 30 ans. Et maintenant, j'espère que tout le monde s'en est rendu compte, même si la plupart de ces changements se sont opérés insidieusement, de manière bureaucratique et technocratique, sans que la grande majorité ne s'en aperçoive. Mais les enjeux sont importants, et le problème, c'est qu'il n'y a pas de débat honnête à ce sujet. Il n'y est pas question d'une adhésion à l'OTAN, mais de notions floues de sécurité que nous ne pourrions prétendument garantir qu'avec l'OTAN ou l'UE. Nous sommes progressivement intégrés dans les structures militaires de l'OTAN et de l'UE.

Il y a environ un mois et demi, Ursula von der Leyen a déclaré, dans un discours interne adressé aux ambassadeurs de l'UE, que la défense et la sécurité constituaient le nouveau principe directeur de l'UE. L'UE se prépare pleinement à la guerre. Et quelques jours plus tard, notre ministre des Affaires étrangères a signé une déclaration de coopération avec la ministre des Affaires étrangères de l'UE, Kaja Kallas. Cette intégration au sein des alliances militaires est qualifiée de coopération. Mais une coopération entre un petit État et une grande entité étatique n'est pas une véritable coopération. C'est de l'adaptation, et c'est finalement de la soumission. Et les blocs militaires ne sont pas là pour la paix. Ils ne font rien pour la paix, ils font tout pour la guerre, et la Suisse est censée s'y associer progressivement de plus en plus.

Que signifie la neutralité ? La neutralité signifie que la Suisse ne s'associe pas à ces blocs

de pouvoir. Nous sommes neutres depuis 175 ans. Nous vivons en paix depuis 175 ans. Depuis 175 ans, la neutralité et la paix constituent le fondement – il faut le dire – de notre prospérité également. Et voilà que tout cela est remis en question, Pendant 175 ans, nous avons joué le rôle de médiateurs et non celui de partie au conflit.

Et le très grand avantage, décisif et essentiel, ou la caractéristique particulière de la neutralité, est le suivant : Lorsque nous prenons nous-mêmes nos décisions, nous sommes libres et souverains. Si c'est à Bruxelles, à Washington ou partout ailleurs où se trouvent les centres de pouvoir, si c'est là-bas que les décisions sont prises, alors nous renonçons à notre souveraineté et la démocratie directe est fichue.

Mais la guerre ne se mène pas seulement avec des armes, elle se mène aussi avec des informations, elle se mène avec la peur, avec la pression psychologique. Il existe d'ailleurs un document intéressant, intitulé « Document de référence sur l'espace de l'information », publié par le ministère de la Défense. Il compte environ 60 pages, regorge de termes de l'OTAN et décrit comment se mène la guerre cognitive. – Non pas contre l'extérieur, mais contre l'intérieur, contre nous-mêmes, contre la population, contre les citoyennes et les citoyens, contre le peuple souverain. Et ce document – je dois vous le montrer – compte 25 pages caviardées. On y trouve la liste des mesures, des structures de coopération, des nouveaux postes, tout ce qu'il faut pour contrôler l'opinion publique en Suisse et réduire au silence ceux qui défendent la paix et la neutralité – et qui représentent donc une menace. Et cette stratégie a été élaborée ici, dans ce bâtiment (le Palais fédéral, en Suisse). C'est une guerre contre nous-mêmes.

C'est pourquoi il est important que, lorsque nous voterons sur l'initiative pour la neutralité en septembre ou en novembre, nous nous engagions de toutes nos forces en sa faveur. Il s'agit d'inscrire la neutralité militaire perpétuelle dans la Constitution. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est pourquoi elle est modernisée, mise à jour, assouplie, etc. L'initiative exige : pas d'adhésion à l'alliance militaire. Elle interdit également la participation à des « guerres économiques », c'est-à-dire à des sanctions.

Les sanctions ne profitent qu'aux régimes autoritaires. Elles nous nuisent et entraînent davantage de morts. Il y a eu à ce sujet une étude très intéressante sur les guerres qui se déroulent actuellement. La paix n'est pas le fruit du hasard. La paix a besoin de crédibilité. Il faut un fondement solide dans la Constitution. Il faut une neutralité qui ait du caractère.

L'avocate Andrea Staubli, membre de l'« Alliance d'action pour une Suisse libre », milite en faveur de l'autodétermination du peuple suisse dans le domaine de la santé. Elle souligne que la loi sur les épidémies doit être considérablement renforcée au niveau fédéral. Et ce, notamment dans la perspective de l'autorisation future de produits de thérapie génique, y compris la vaccination par ARNm modifié [selon l'Institut Paul-Ehrlich, il ne s'agit pas d'une vaccination au sens habituel du terme, mais d'un vaccin génique]. Ce vaccin a été autorisé pendant la pandémie de Covid sans respecter les normes scientifiques et a entraîné, comme on le sait aujourd'hui, de graves effets secondaires. Staubli demande que toutes les obligations vaccinales soient supprimées tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. Les responsables politiques doivent immédiatement décréter un moratoire sur les vaccins à base d'ARNm et l'appliquer sans concession. Vous allez entendre ci-dessous quelques extraits de son discours :

Andrea Staubli, avocate au sein de l'« Alliance d'action pour une Suisse libre »

Nous nous souvenons encore très bien du 30 janvier 2020, lorsque le directeur général de l'OMS a proclamé une fausse urgence sanitaire de portée internationale. Le Conseil fédéral, dans un esprit de docilité, a décrété le 28 février 2020 « la situation particulière » prévue par la loi sur les épidémies, puis a même déclaré, le 16 mars, « la situation extraordinaire ». Et il nous a tout simplement mis en confinement. Cela n'a plus grand-chose à voir avec la souveraineté. C'est d'ailleurs ce que nous ont expliqué nos conseillers fédéraux Sommaruga et Cassis : « C'est ce que prescrit l'OMS. »

Le Conseil fédéral, l'OFSP ainsi que certains cantons sont actuellement en train de réformer en profondeur la politique de santé, sur la base des directives internationales. Au niveau fédéral, la loi sur les épidémies est considérablement renforcée. Par exemple, en ce qui concerne la « situation particulière » que nous avons connue au printemps 2020. La loi sur les produits thérapeutiques aborde la question des médicaments dits « destinés aux thérapies innovantes », en abrégé ATMP – retenez bien ce terme. Il s'agit par exemple des traitements de thérapie génique, y compris la vaccination par ARNm, qui devrait à juste titre s'appeler « modARNm » et qui n'est pas du tout une vaccination au sens habituel du terme. Selon l'Institut Paul-Ehrlich, il s'agit d'un vaccin à base de technologie génétique.

Vous vous souvenez sans doute du tollé qui a éclaté au début de cette année dans le canton de Saint-Gall. Le gouvernement prévoit une révision totale de la loi cantonale sur la santé et souhaite instaurer une obligation vaccinale assortie d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 000 francs en cas d'infraction. Ce n'est pas ce que veulent les Saint-Gallois, ni d'ailleurs de très nombreuses autres personnes en Suisse. En très peu de temps, environ 2 500 réponses à la consultation ont été soumises. Les gens sont descendus dans la rue. C'est dans cet esprit que le conseiller d'État compétent s'est exprimé, en substance, auprès de la SRF : « Si on avait su cela, on aurait agi différemment et on n'aurait pas qualifié l'obligation vaccinale d'« obligation de vaccination ». »

Dans le canton de Zurich, en revanche, cette levée de boucliers n'a pas eu lieu dans le cadre de la révision totale de la loi sur la santé, bien que Zurich applique depuis mars 2020 une obligation de vaccination passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 50 000 francs. C'est bizarre, n'est-ce pas ? Les Zurichois sont-ils si différents des Saint-Gallois à cet égard ? Nous ne le savons pas encore. Mais voici ce que nous avons découvert : la Direction de la santé de Zurich a tout simplement oublié d'inclure la disposition pénale, c'est-à-dire l'amende de 50 000 francs, dans les documents de consultation. En d'autres termes, ceux qui ont rédigé une réponse à la consultation ne se sont certainement pas prononcés sur cette disposition pénale, puisque celle-ci ne figurait pas dans les documents. Cela permet-il d'obtenir une vision globale et complète ? La Direction de la santé sait-elle désormais ce que pensent les partis politiques, les associations et la population au sujet de cette disposition pénale et du montant de l'amende ? La conseillère d'État compétente estime apparemment que la consultation n'a donc pas besoin d'être renouvelée. Nous pensons que cela ne peut pas se passer ainsi.

Je demande donc que les responsables politiques et les législateurs garantissent et respectent à tout moment notre droit à l'autodétermination en matière de santé, notamment en ce qui concerne les vaccinations et les injections d'ARNm. Il s'ensuit donc que toutes les obligations vaccinales doivent être supprimées tant au niveau fédéral que cantonal, ou

retirées des textes de loi, et enfin, que les responsables politiques décrètent sans délai un moratoire sur les vaccins à base de modARNm et l'appliquent sans concession.

de Karin L./kla

Sources :

Page principale de l'Assemblée populaire Suisse
<https://schweizer-landsgemeinde.ch>

Video 2. Assemblée populaire Suisse 2026
<https://youtu.be/jsLHPtDRaYA?si=ahUIGMfox1tGwHdE>

Discours de Andrea Staubli à la 2ème Assemblée populaire Suisse à Bern
<https://ttv.swiss/Die-Schweiz-steuert-auf-ein-Impfregime-zu-Andrea-Staublis-Warnung-an-der-2>

Discours de Christoph Pfluger pour l'initiative sur la neutralité à la 2ème Assemblée populaire Suisse à Bern
<https://transitiontv.org/Christoph-Pflugers-Rede-fur-die-Neutralitatsinitiative-an-der-2-Schweizer>

„Document de référence sur l'espace d'information“ du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
https://www.vtg.admin.ch/dam/de/sd-web/i7jaGJQZVigX/2026-01-27_GLP-Informationsraum_BG%C3%96-Gesuch_V1.0_geschw%C3%A4rzt.pdf

Ticket:

SE-1896

Cela pourrait aussi vous intéresser :

#PolitiqueUE - La politique de l'UE sous la loupe - www.kla.tv/PolitiqueUE

#Vaccination-fr - Vaccination - oui ou non ? Faits et arrière-plans -
www.kla.tv/Vaccination-fr

#Suisse - www.kla.tv/Suisse

#CommentairesMediatiques - Commentaires médiatiques -
www.kla.tv/CommentairesMediatiques

#ARNmessenger - www.kla.tv/ARNmessenger

#Politique - www.kla.tv/Politique

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ➔ ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- ➔ des choses peu entendues, du peuple pour le peuple...
- ➔ des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous !

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter : www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité :

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la presse du système, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet !

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence : [Licence Kla.TV standard](#)

Kla.TV produit toutes ses émissions bénévolement et sans but lucratif. La diffusion de nos produits par votre intermédiaire est notre seul salaire !
Pour en savoir plus : www.kla.tv/licence